



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2026\_0215

11 - Mobilités

**Projet de liaison cyclable Pleumeleuc-Bédée vers la gare de  
Montfort-sur-Meu - Sécurisation de la RD 72 - Bilan global de la  
concertation**

Le 7 avril 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLINAKOAFIO), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h07.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 103-2 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 23 janvier 2023 portant sur l'approbation de la convention relative à la prise en charge des études avec la participation financière des communes de Pleumeleuc, Bédée et Montfort-sur-Meu ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 mars 2024 portant sur la sollicitation d'une subvention relative à la réalisation de la liaison cyclable ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 26 août 2024 relative à l'approbation des objectifs et des modalités de la concertation associés aux études de définition du projet ;

## Expose :

### I. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude en cours comprend deux volets.

#### 1. Le projet de la piste cyclable

Le Département d'Ille-et-Vilaine poursuit le développement de son réseau Ille et Vélo avec le projet de création d'une piste cyclable à haut niveau de service d'environ 6 km entre Pleumeleuc, Bédée jusqu'à la gare de Montfort-sur-Meu.

Dans le cadre de son programme Mobilités 2025 adopté en avril 2021, le Département s'est engagé à créer un réseau cyclable attractif sur son territoire. Ce programme s'inscrit dans une démarche de mobilités éco-responsables, visant à accompagner le développement de l'usage des modes actifs (vélos, vélos à assistance électrique, trottinette, etc.).

Ce projet d'aménagement cyclable s'appuie sur le référentiel technique cyclable du Département et sur les recommandations du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Il répond pleinement à un objectif de faire du vélo une alternative crédible à la voiture pour les courts trajets du quotidien permettant ainsi :

- D'atteindre une part modale vélo de 15 % en 2050, conformément aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone et du plan vélo national ;
- D'offrir des infrastructures sécurisées, confortables et rapides pour encourager la pratique du vélo ;
- De permettre à tous les Breilliens, quels que soient leur âge, leur motif de déplacement et leur territoire de vie, de se déplacer à vélo en toute sécurité ;
- De concevoir des infrastructures capables d'accueillir l'augmentation attendue du trafic vélo.

## **2. Le projet de sécurisation de la route départementale RD 72**

Les enjeux portant sur la section de la RD 72 entourant le hameau de la Radois, le carrefour RD 72 / RD 68 jusqu'au carrefour de la Métairie Neuve sont multiples :

- Mise aux normes de la chaussée (dimension - catégorie B) ;
- Aménagement de sécurisation des carrefours et accès.

## **II. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

Les modalités de la concertation sont rappelées ci-dessous :

- Mise à la disposition du public d'un espace web sur la plateforme "Je participe" dédiée au projet ;
- Organisation d'une réunion publique pour chaque phase d'étude ;
- Réalisation d'expositions ;
- Réalisation d'un ou des dispositifs participatifs dans l'espace public sur le territoire ;
- Réalisation d'un ou des questionnaires en complément des rencontres dans l'espace public ;
- Réalisation d'un ou des ateliers participatifs à destination du grand public, des personnes directement concernées (agriculteurs, propriétaires fonciers) et des acteurs locaux.

## **III. LES ENSEIGNEMENTS CLÉS TIRÉS DU BILAN DE LA CONCERTATION**

La concertation s'est déroulée suivant les deux phases suivantes :

- Phase n° 1 : concertation relative au choix des faisceaux - du 9 avril 2024 au 28 mars 2025 ;
- Phase n° 2 : concertation autour des faisceaux retenus et de leurs micro-variantes du 28 mars 2025 au 22 janvier 2026.

### **A. Mandat de concertation**

Les éléments soumis à débat dans le cadre de la concertation sont les suivants :

- Les faisceaux mis en débat dans la phase n° 1 ;
- L'ambiance de piste et les services annexes ;
- Les micro-variantes identifiées par le bureau d'études ;
- Des micro-variantes identifiées par le grand public dans la phase n° 2.

Les éléments non soumis à débat dans le cadre de la concertation sont les suivants :

- Le haut niveau de service de la piste cyclable dans le respect du référentiel départemental ;
- Les caractéristiques techniques de réalisation de la piste cyclable ;
- La sécurité des infrastructures, condition de mise en usage de la piste.

## **B. Publics concernés**

La concertation sera menée avec les élus du territoire, les habitants, les associations locales, les établissements scolaires, les employeurs ainsi que toutes autres personnes concernées, notamment les propriétaires fonciers et les agriculteurs.

## **C. Mise en œuvre des modalités de concertation**

Un espace dédié sur la plateforme "Je participe" du Département a été créé le 5 septembre 2024 pour permettre au public de s'informer et de participer pendant toute la durée de la concertation.

### **Phase n° 1 : la concertation relative au choix des faisceaux**

- Une réunion publique le 8 octobre 2024 ;
- Des dispositifs participatifs dans l'espace public sur le territoire, avec la participation aux forums des associations de Bédée et Pleumeleuc respectivement les 6 et 7 septembre 2024, un stand sur la commune de Pleumeleuc à leur initiative lors du marché hebdomadaire le vendredi 28 février 2024 ;
- Des questionnaires de terrain à l'arrivée des bus à la place des voyages de Pleumeleuc le 30 septembre 2024 et sur le parking nord de la gare de Montfort-sur-Meu le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
- Un questionnaire ouvert sur la plateforme "Je participe" du 5 septembre au 29 novembre 2024 ;
- Un atelier participatif à destination du monde agricole le vendredi 22 novembre 2024 ;
- Un atelier participatif à destination du grand public, le samedi 23 novembre 2024 ;
- Une exposition dans les mairies de Montfort-sur-Meu, Bédée et Pleumeleuc de janvier à février 2025 avec des registres papiers pour permettre aux habitants de s'exprimer sans avoir recours au numérique.

Au cours de cette première phase de concertation, on dénombre près de 150 participants aux temps d'échange proposés (réunion publique et ateliers) et 184 contributions consignées sur des registres papiers ou en ligne.

Les trois sujets qui ont concentré l'expression des participants sont :

- La sécurisation de la RD 72 liée notamment par le manque de visibilité, la vitesse de circulation et l'étroitesse du gabarit de la route ;
- La nécessité de rencontrer les habitants potentiellement impactés, en particulier au hameau des Grenouillettes, afin de pouvoir avancer sur le choix d'un scénario ;
- D'informer au plus tôt les agriculteurs ayant potentiellement des projets de haies en lien avec des mesures environnementales compensatoires, afin de suspendre la réalisation de haies qui pourraient être arrachées pour la réalisation de la liaison cyclable.

En synthèse :

- Le projet de liaison cyclable et de sécurisation de la RD 72 sont des projets attendus et reconnus nécessaires ;
- Sur le secteur n° 1, de la gare de Montfort-sur-Meu jusqu'à La Radois sur Bédée, le faisceau n° 1 défini par un tracé de la piste cyclable en rive ouest de la RD 72 est celui qui fait le plus consensus ;
- Sur le secteur intermédiaire, de La Radois jusqu'à La Métairie Neuve sur Bédée, la concertation doit se poursuivre avec les habitants ciblés / impactés ;
- Sur le secteur n° 2, de La Métairie Neuve sur Bédée jusqu'à Pleumeleuc, le faisceau n° 2 défini par un tracé transitant par les lotissements et parcs d'activités sur Bédée et

Pleumeleuc est celui qui fait le plus consensus. Ce faisceau se trouve ainsi déconnecté de la route départementale en s'insérant au plus proche des potentiels utilisateurs.

## **Phase n° 2 : la concertation autour des faisceaux retenus et de leurs micro-variantes**

- Une réunion publique le 29 avril 2025 ;
- Deux ateliers participatifs à destination du grand public sur Bédée et sur Pleumeleuc le 29 novembre 2025 ;
- Le maintien des expositions par les mairies et accessibles au public ;
- Un questionnaire de type enquêtes par interview des piétons pour connaître les origines et destinations des usagers, les 27 et 28 juin, 15 octobre et 7 novembre 2025.

Au cours de cette deuxième phase de concertation, on dénombre autour de 180 personnes qui ont participées aux temps d'échange proposés.

Sur le secteur n° 1, les ateliers n'ont pas remis en question le tracé retenu en phase n° 1.

Sur le secteur intermédiaire, les discussions avec les riverains de trois habitations à La Grenouillette ont permis de consolider la continuité du tracé du faisceau n° 1 en rive ouest de la RD 72 à la hauteur de ce hameau. L'acquisition à l'amiable des 3 maisons est en cours.

Sur le secteur n° 2, les ateliers ont pu mettre en débat les micro-variantes suivantes :

### **1. Sur la commune de Bédée**

- La micro-variante 1 : l'itinéraire sur le boulevard du Pont-aux-Chèvres ;
- Les micro-variantes 2 et 2 Bis : l'itinéraire à travers les bassins de rétention et l'allée de la Claie ;
- Les micro-variantes 3 et 3 Bis : l'itinéraire sur la rue de l'Aven et le long du merlon de la RD 68.

Compte tenu des retours des participants à la démarche de concertation, il apparaît que la micro-variante 1 définie par la vélorue par le boulevard du Pont-aux-Chèvres reçoit l'approbation des participants. Il est à noter que cet aménagement nécessitera une adaptation du plan de circulation pour faire ralentir les véhicules motorisés et diminuer le trafic.

### **2. Sur la commune de Pleumeleuc**

- La micro-variante 1 : l'itinéraire place des Voyages <> rue Alfred Chiloux <> rue de l'Evelinais ;
- La micro-variante 2 : l'itinéraire parc de l'Evelinais <> rue de Rennes <> place des Voyages ;
- les zones partagées par les 2 itinéraires (passerelle, Laënnec, place des Voyages).

À l'issue des différentes réunions et ateliers, les participants ont considéré les aménagements suivants comme étant les plus attractifs :

- La micro-variante 1 définie sur les rues Laënnec, l'Evelinais et d'Alfred Chiloux principalement au moyen de vélorues. Un point d'attention est porté sur le carrefour avec la rue Auguste Sauvée où le trafic est plus dense en raison d'un sens de circulation à sens unique de la rue Auguste Sauvée. Par ailleurs, si cette micro-variante est choisie, il faudra que la commune de Pleumeleuc solutionne à terme la question de l'accès à la zone de l'Epinette depuis la place des Voyages, sans nécessité de passer par le parc de l'Evelinais ;
- L'implantation n° 2 de la passerelle de franchissement de la RN 12 et RD 72 du côté de la parcelle communale ZB 475 (éco-pâturage) emporte la préférence des participants.

Par ailleurs, les 65 enquêtes par interview des piétons / trottinettes auprès de 110 passants ont permis de comprendre les usages et motifs de ces déplacements sous le pont de la RN 12 par le giratoire RD 68 / RD 72. Elles mettent en évidence que la zone de l'Épinette est pôle générateur de déplacement car 25 % de ces utilisateurs Bédéens y vont pour faire leurs achats.

En parallèle, la concertation auprès des entreprises a permis d'ajuster et d'affiner le projet d'implantation de la passerelle. Pour des raisons de sécurité liées au trafic des poids lourds, des véhicules des salariés et des clients imposant une réduction du nombre de stationnements sur la rue de Laënnec, ainsi que des raisons liées aux types d'activités des entreprises notamment pour un site classé Seveso, l'implantation de la passerelle est privilégiée à l'ouest sur la parcelle communale ZB 475 (éco-pâturage).

En synthèse :

Le projet de liaison cyclable et de sécurisation de la RD 72 met en exergue les faisceaux et ses micro-variantes suivantes :

- Sur le secteur n° 1, de Bédée - Gare de Montfort-sur-Meu, le faisceau n° 1 rive ouest de la RD 72 avec une requalification de la RD 72 ;
- Sur le secteur n° 2, de Bédée-Pleumeleuc, une tendance vers le faisceau n° 2 exprimé en ateliers avec les micro-variantes 1 sur les communes de Bédée et Pleumeleuc.

#### **IV. COMPLÉMENTS D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION**

Lors du comité de pilotage du 28 mars 2025, il a été demandé des compléments d'étude et de concertation sur 2 sujets :

- Concernant la modernisation et la sécurisation de la RD 72, une rencontre à destination des riverains de La Grenouillette potentiellement impactés par le projet a eu lieu le 17 juillet 2025 ;
- Concernant l'implantation de la passerelle, la poursuite des rencontres avec les entreprises limitrophes et pouvant être directement impactées ce sont organisées. Au total, cinq entreprises ont été entendues : BD.AGRI, Sofrilog, Transports Mesguen, CNR Construction, Synthèse élevage et Logical.

Par ailleurs d'autres études complémentaires ont été menées afin de bien comprendre la fréquentation et les usages sur certains secteurs.

Des études de trafic VL / PL ont été menées sur :

- La voie communale dans le hameau de La Radois sur Bédée du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- Le boulevard du Pont-aux-chèvres sur Bédée du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- La rue de Laënnec sur Pleumeleuc du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- La rue du Bas Houët sur Pleumeleuc du 2 au 19 décembre 2025 ;
- La rue Alfred Chiloux sur Pleumeleuc du 3 au 18 décembre 2025.

Ces études de trafic ont permis d'apprécier les aménagements les mieux adaptés au projet. Ainsi, les vélorues peuvent s'envisager sur le boulevard du Pont-aux-Chèvres sur Bédée, sur les rues de Laënnec et d'Alfred Chiloux sur Pleumeleuc avec un point de vigilance entre la rue Auguste Sauvée et la rue de Rennes.

## V. LE TRACÉ RETENU DU PROJET

Le Département a proposé ces nouvelles variantes sur des critères techniques et des critères issus de la concertation pour permettre la meilleure décision en comité de pilotage, lequel s'est réuni le 22 janvier 2026 et a décidé de retenir :

### 1. Sur le secteur n° 1, de Bédée - Gare de Montfort-sur-Meu, le faisceau n° 1 rive ouest de la RD 72 avec les spécificités suivantes :

- réaliser, en entrée de la zone agglomérée de Montfort-sur-Meu, un aménagement spécifique permettant d'implanter une piste cyclable dans l'emprise de la voirie actuelle, afin de limiter les impacts fonciers ;
- fermer à la circulation le carrefour de La Radois / Boudemel ;
- requalifier la RD 72 avec l'acquisition foncière de 3 habitations de la Grenouillette permettant ainsi une déflexion de la RD 72 et de conserver une implantation de la piste cyclable en rive ouest de cette route départementale ;
- réaliser un giratoire en lieu et place du tourne à gauche au carrefour RD 72 / RD 68 / rue de Montfort.

### 2. Sur le secteur n° 2, de Bédée-Pleumeleuc, le faisceau n° 2 exprimé en ateliers avec les micro-variantes 1 sur les communes de Bédée et Pleumeleuc et les spécificités suivantes :

- sur Bédée :

- créer en rive nord de la RD 68 au niveau de La Métairie Neuve, une passerelle de franchissement du passage inférieur pour les cycles et piétons ;
- définir le boulevard du Pont-aux-Chèvres comme une vélorue avec le percement du merlon et la création d'un dispositif anti-bruit depuis la parcelle communale F 1331.

- sur Pleumeleuc :

- créer une passerelle de franchissement de la RN 12 et RD 72 selon l'implantation n° 2 vers la parcelle communale ZB 475 côté champs (éco-pâturage) ;
- définir les rues de Laënnec (en sortie de la piste cyclable sur la parcelle communale ZB 369), de l'Evelinai et d'Alfred Chiloux comme des vélorues jusqu'au carrefour avec la rue Auguste Sauvée ;
- définir un aménagement spécifique et sécurisé sur la rue d'Alfred Chiloux depuis le carrefour avec la rue Auguste Sauvée jusqu'à la rue de Rennes.

Les communes sont invitées à poursuivre leur réflexion sur leur schéma directeur des mobilités actives en s'articulant avec le projet de piste cyclable départemental.

Le bilan global de la concertation permettra d'apprécier et de partager l'ensemble de la démarche et du projet. Le public pourra le consulter sur la plateforme "Je participe" du Département. Il sera également mis à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le projet.

Sur la base de ces tracés retenus, les études vont se poursuivre, les dossiers d'autorisations nécessaires à ce type d'infrastructures pourront être constitués et les procédures d'autorisation engagées.

### Décide :

- d'arrêter le bilan global de la concertation, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote :**

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
8 avril 2026  
ID: CP\_2026\_0215

Pour extrait conforme